

# GUIDE DES PRESTATIONS ENFANCE

## Activités & Restauration Périscolaires

— Rentrée - Mercredis



## Activités — Extrascolaires

— V a c a n c e s



2020

2021

*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



**Direction Enfance**

— Tél : 03-80-24-57-97

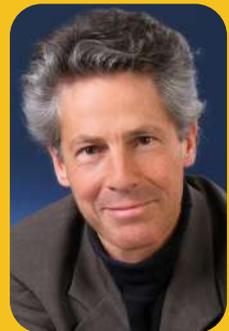


## Chers parents,

L'heure de la rentrée a sonné et avec elle ses nombreux préparatifs. Dans le but de faciliter vos démarches, j'ai le plaisir de vous proposer ce petit « Guide des prestations Enfance 2020-2021 » où vous pourrez retrouver les différents services qu'offre la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Si une riche année scolaire commence pour vos enfants, il en est de même pour votre collectivité et ses services, notamment en matière d'Enfance, où il est prévu la refonte de l'Espace Famille actuel en une plateforme numérique complète, où vous pourrez effectuer toutes vos démarches et inscriptions en ligne. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancé de ce projet que nous attendons tous avec impatience.

L'ensemble du personnel de la Direction Enfance, ainsi que les élus de l'Agglomération, sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin. N'hésitez pas enfin, à consulter le site internet : [www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



**Alain Suguenot**  
Président de l'Agglomération

# Sommaire

Page 4 : Le Projet Educatif Territorial (PEdT)

Page 5 : Charte d'accueil de la Direction  
Enfance

Page 6 : Restauration & accueil méridien  
sans repas

Page 8 : La Journée Type (période scolaire)

Page 10 : Mercredis

Page 11 : Dispositifs ID

Page 12 : Vacances – Extrascolaire

Page 13 : Vacances – Evelle

Page 14 : Horaires et tarifs des prestations

Page 16 : Modalités d'inscriptions

Page 17 : L'Espace Famille

Page 18 : Notes



# Le Projet Educatif Territorial (PEdT)



**Le Projet Éducatif Territorial (PEdT)** est un document qui formalise la démarche permettant à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité entre l'école et le périscolaire organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Créé par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs (maires des communes, services communautaires, Éducation Nationale et autres partenaires), il a été actualisé en 2018.

## Il s'articule autour de trois axes :

- Accompagner l'enfant dans sa construction
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté
- Développer l'accompagnement, la communication et l'information

L'ensemble des activités proposées par les équipes d'animation est élaboré à partir des objectifs éducatifs et décliné dans les différents projets pédagogiques (consultables dans chaque lieu d'accueil).

# Charte d'accueil de la Direction Enfance

**La charte d'accueil** est un document de référence commun pour tous les établissements et les sites d'inscriptions, qui s'appuie sur les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et vise à développer et garantir une offre de service cohérente et de qualité.

## Les principes :

### Proposer un accueil personnalisé pour l'enfant et sa famille :

- En tenant compte de leur diversité
- En favorisant l'apprentissage du vivre ensemble
- En développant des valeurs d'ouverture et de tolérance
- De manière individualisée et adaptée

### Privilégier le bien-être de l'enfant :

- En établissant une relation de confiance réciproque entre les familles et les équipes
- En accompagnant l'enfant dans sa construction en préservant sa sécurité affective, sa vitalité et sa dignité
- En favorisant l'éveil de l'enfant, son autonomie dans le respect de ses rythmes propres et selon ses capacités.

**La Charte d'accueil est consultable dans son intégralité sur l'Espace Famille.**



# Restauration & accueil méridien sans repas

Fin des cours

12h30

13h00

Reprise des cours

Accueil méridien sans repas /  
Avant le Repas

Repas à la Maison

Accueil méridien sans repas /  
Après le Repas

Restauration Péri-scolaire

**28%** de produits BIO  
servis à vos enfants !



**La pause méridienne** est un temps particulier qui joue un rôle réparateur à la mi-journée.

Le temps du repas permet aux enfants de se restaurer et de retrouver l'énergie nécessaire aux apprentissages scolaires et/ou péri-extrascolaires.

Ce temps de pause contribue au développement de la vie sociale, du respect des règles de vie en collectivité, de l'autonomie et de l'éducation au goût. Les enfants sont sensibilisés aux notions d'équilibre et de gaspillage alimentaires.

A l'issue du repas, un temps d'activités variées peut être proposé selon les besoins de chacun (jeux extérieurs, sport, activités calmes, etc.).

Les menus (repas et goûters) répondent aux exigences nationales de santé publique tournées vers la qualité et l'équilibre nutritionnel.

Une attention particulière est portée aux enfants relevant d'un PAI en lien avec l'alimentation (intolérance ou allergie alimentaire, diabète, régime alimentaire spécifique...). Pour tout renseignement, rapprochez-vous des guichets d'inscriptions.

## Parents, comment ça marche ?

Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.

Coordonnées des guichets au dos du guide.

### Le Goûter :

Il est proposé à l'issue du temps scolaire, c'est un moment de détente avant les activités du soir. Le goûter est équilibré, adapté à l'âge des enfants et complémentaire au déjeuner servi dans les restaurants d'enfants. Il s'agit du 3ème repas de la journée, source importante d'énergie, permettant d'éviter les grignotages intempestifs jusqu'à l'heure du dîner.

#### Pour un goûter équilibré, l'offre comprend :

- une portion de fruits
- un laitage
- un complément céréaliier.

Le pain du goûter est varié (baguette viennoise, complète, campagne,...), 100% bio et local.



# La Journée Type (période scolaire)

**Accueil périscolaire du matin : de 07h30 jusqu'à l'ouverture de l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :**

- Les modalités d'accueil sont adaptées à chaque enfant pour lui permettre de s'éveiller à son propre rythme (mise à disposition de matériels pédagogiques permettant à l'enfant de jouer, ou selon son désir, de dessiner, de lire, ...).
- L'espace est aménagé de façon à enrichir le lieu (salle de jeux, coin lecture, coin calme...), à favoriser le calme pour des activités individuelles ou en petits groupes.
- L'animateur, en plus de proposer diverses activités pour les enfants, est disponible pour accueillir les parents.



## Accueil du soir de la sortie des classes à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Les équipes périscolaires proposent des activités variées et adaptées à l'âge et la fatigue des enfants en s'orientant vers des animations de détente, de découverte, de jeux extérieurs, d'activités sportives et manuelles...
- L'animateur est disponible pour les parents en individualisant l'accueil et l'écoute des familles.

La participation aux activités est basée sur le volontariat de l'enfant, qui peut décider, de ne pas participer activement aux différents temps et animations collectifs proposés.

## Parents, comment ça marche ?

Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.  
Coordonnées des guichets au dos du guide.



# Mercredis

Les enfants **de 3 à 12 ans** sont accueillis les **mercredis en période scolaire** dans des sites identiques toute l'année. Des activités ludiques et culturelles leur sont proposées. Les temps de la journée sont construits de manière à ce que le rythme de vie des enfants soit respecté. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé, puis un goûter est servi aux enfants autour de 16h.



7h30	9h15	11h45	12h30	13h30	14h00	16h45	18h30
ACCUEIL ÉCHELONNÉ	ACTIVITÉS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS SANS REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI AVEC REPAS	REPAS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS AVEC REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI SANS REPAS	ACTIVITÉS	ACCUEIL ÉCHELONNÉ	

## Parents, comment ça marche ?

Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.  
Coordonnées des guichets au dos du guide.

# Dispositifs ID



**Le dispositif ID Sportives** permet aux enfants de 3 à 12 ans de découvrir des activités sportives et ludiques en toute sécurité.

Ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés et permettent à l'enfant de pratiquer pour le plaisir, sans compétition et en développant ses capacités propres.

Elles se déroulent sur des sites adaptés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, **les mercredis matins en période scolaire** par groupe d'âge (+ d'infos sur l'Espace Famille).

**Le dispositif ID Vacances** propose des stages multisports, à la semaine, les après-midis, destinés aux enfants âgés de 8 à 13 ans, permettant l'initiation et la sensibilisation à diverses activités sportives ludiques. Les enfants sont répartis par groupe d'âge et encadrés par des éducateurs sportifs diplômés.

## Parents, comment ça marche ?

Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.  
Coordonnées des guichets au dos du guide.

# Vacances – Extrascolaire

Les enfants **de 3 à 12 ans** sont accueillis durant les vacances scolaires au sein de 16 sites différents et variables selon les périodes de l'année. Les activités proposées (manuelles, sportives, créatives...) s'organisent autour de thèmes définis par les équipes d'animation en accord avec le PEdT. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé aux enfants (notamment pour les plus petits). Un gouter est servi en fin d'après-midi.

7h30	9h15	11h45	12h30	13h30	14h00	16h45	18h30
ACCUEIL ÉCHELONNÉ	ACTIVITÉS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS SANS REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI AVEC REPAS	REPAS	DÉPART ÉCHELONNÉ POUR LES MATINS AVEC REPAS / ARRIVÉE ÉCHELONNÉE POUR LES APRÈS-MIDI SANS REPAS	ACTIVITÉS		ACCUEIL ÉCHELONNÉ



## Parents, comment ça marche ?

Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.  
Coordonnées des guichets au dos du guide.

# Vacances – Evelle



**Le château d'Evelle** (Situé sur la commune de BAUBIGNY) accueille les enfants à la journée en leur faisant bénéficier d'un cadre propice aux activités de plein air et de loisirs.

J'inscris mon enfant en remplissant le contrat téléchargeable sur l'Espace Famille ou à disposition dans les guichets d'inscriptions (tarif en fonction des ressources).

## Parents, comment ça marche ?

**Je peux déposer mon enfant et le récupérer (sans surcoût) :**

- A partir de **7h30** dans un des accueils de proximité. Le trajet s'effectue en bus jusqu'au château d'Evelle.  
Un accueil est possible au retour, le soir jusqu'à **18h30**.
- Directement à l'accueil de loisirs d'Evelle (arrivée entre **9h45** et **10h** et départ entre **16h** et **16h15**).

**Horaires et tarifs des prestations, modalités, dates et délais d'inscription et d'annulation page 16.**  
**Coordonnées des guichets au dos du guide.**

# Horaires et tarifs des prestations

- Tarifications établies sur la base de la prestation
- Tarifs en vigueur au 1er janvier 2020. Susceptibles d'évoluer en cours d'année scolaire.

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

TARIFS	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL MÉRIDIDIEN		ACCUEIL DU SOIR
		SANS REPAS	RESTAURATION PÉRISCOLAIRE	GOÛTER INCLUS
ENFANTS À CHARGE	ARRIVÉE ÉCHELONNÉE DE 07H30 JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE	DE LA FIN DE L'ÉCOLE JUSQU'À 12H30 ET/OU DE 13H00 JUSQU'À LA REPRISE DE L'ÉCOLE	DE LA FIN DE L'ÉCOLE JUSQU'À LA REPRISE DE L'ÉCOLE	DÉPART ÉCHELONNÉ DE LA FIN DE L'ÉCOLE JUSQU'À 18H30
1	DE 0,49 € À 6,90 €	FORFAIT 1 € PAR JOUR	DE 3,30 € À 8,36 €	DE 1,07 € À 7,48 €
2	DE 0,40 € À 5,73 €		DE 3,24 € À 7,48 €	DE 0,98 € À 6,31 €
3	DE 0,30 € À 4,32 €		DE 3,16 € À 6,38 €	DE 0,88 € À 4,90 €
4 ET +	DE 0,27 € À 3,82 €		DE 3,14 € À 6,00 €	DE 0,85 € À 4,40 €

## MERCREDIS ET VACANCES

TARIFS	JOURNÉE COMPLÈTE REPAS ET GOÛTER INCLUS	½ JOURNÉE MATIN SANS REPAS	½ JOURNÉE MATIN REPAS DU MIDI	½ JOURNÉE APRÈS-MIDI REPAS MIDI ET GOÛTER INCLUS	½ JOURNÉE APRÈS-MIDI GOÛTER INCLUS
	ENFANTS À CHARGE		ARRIVÉE ÉCHELONNÉE DE 07H30 À 09H15		ARRIVÉE ÉCHELONNÉE DE 11H45 À 12H30
	DÉPART ÉCHELONNÉ DE 16H45 À 18H30	DÉPART ÉCHELONNÉ DE 11H45 À 12H30 ET/OU DE 13H30 À 14H00		DÉPART ÉCHELONNÉ DE 16H45 À 18H30	
1	DE 6,22 € À 42,00 €	DE 1,40 € À 19,80 €	DE 4,32 € À 22,72 €	DE 4,90 € À 24,30 €	DE 1,98 € À 20,38 €
2	DE 5,98 € À 38,70 €	DE 1,28 € À 18,20 €	DE 4,20 € À 21,12 €	DE 4,78 € À 21,70 €	DE 1,86 € À 18,78 €
3	DE 5,64 € À 33,90 €	DE 1,16 € À 16,50 €	DE 4,08 € À 19,42 €	DE 4,66 € À 20,00 €	DE 1,74 € À 17,08 €
4 ET +	DE 5,52 € À 32,10 €	DE 1,05 € À 14,90 €	DE 3,97 € À 17,82 €	DE 4,55 € À 18,40 €	DE 1,63 € À 15,48 €

## DISPOSITIFS ID Mercredis - Vacances

TARIFS	ID Sportives Mercredis matins en période scolaire	ID Vacances Vacances scolaires
	Enfants à charge	Horaires en fonction du groupe d'inscription
1	De 2,90 € à 21,30 €	<b>Forfait 10 € par jour</b>
2	De 2,78 € à 19,70 €	
3	De 2,66 € à 18,00 €	
4 et +	De 2,55 € à 16,40 €	



**Le tarif minimum** correspond au revenu mensuel «plancher» défini par la Caisse d'Allocations Familiales : **705,27 euros**.

**Le tarif maximum** correspond au revenu mensuel défini dans la délibération des tarifs : **10 000,00 euros**.

Les tarifs sont composés d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière est calculée par rapport aux revenus du foyer à la date d'inscription et du nombre d'enfants à charge.

Montant des parts fixes : **Repas = 2,92 euros - Goûter = 0,58 euros**.

Une majoration des tarifs de **30 %** (y compris pour les forfaits mais à l'exclusion des parts fixes) est appliquée aux usagers ne résidant pas sur le territoire communautaire (référence résidence principale).

# Modalités d'inscriptions

- Inscriptions **périscolaires « à l'année »**, si mon enfant participe de manière régulière. Lors de l'inscription je précise les prestations et les jours souhaités.
- Inscriptions **périscolaires « en occasionnel »**, si mon enfant participe de manière occasionnelle durant l'année scolaire. Lors de l'inscription je précise uniquement les prestations souhaitées, j'adresserai ensuite aux guichets d'inscriptions les dates souhaitées ponctuellement.
- Mon enfant fréquente des prestations **les mercredis et durant les vacances**. Lors de l'inscription je précise les prestations et les jours souhaités.

PRESTATION	PÉRISCOLAIRE LUNDI—MARDI—JEUDI—VENDREDI MATIN — MIDI - SOIR		MERCREDIS	VACANCES
	À L'ANNEE	OCCASIONNELLE	PAR PÉRIODE DE MERCREDIS SEPT-DEC, JANV-AVR, MAI-JUIL	PAR PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES
INSCRIPTION	6 SEMAINES AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ ET AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA SEMAINE SOUHAITÉE		4 SEMAINES AVANT LES VACANCES QUI PRÉCÈDENT CHAQUE PÉRIODE DE MERCREDIS ET AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA SEMAINE SOUHAITÉE	4 SEMAINES AVANT CHAQUE PÉRIODE DE PETITES VACANCES, 6 SEMAINES AVANT POUR LES VACANCES D'ÉTÉ ET AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA SEMAINE SOUHAITÉE GUICHETS DE BEAUNE, MEURSAULT ET CHAGNY
AJOUT	AU PLUS TARD 2 JOURS OUVRÉS AVANT LA DATE SOUHAITÉE ET AVANT 17H00 DANS LA LIMITE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL			
ANNULATION	AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA SEMAINE CONCERNÉE ET À RAISON DE 2 DATES MAXIMUM PAR PÉRIODE DE MERCREDIS			AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA SEMAINE CONCERNÉE ET À RAISON DE 2 DATES MAXIMUM PAR PÉRIODE DE VACANCES
ABSENCE POUR RAISON MÉDICALE OU ABSENCE DE L'ENSEIGNANT	AU PLUS TARD LA VEILLE -JOUR OUVRÉ- AVANT 10H30, LES PRESTATIONS SONT DÉCOMPTÉES À PARTIR DU LENDEMAIN DU SIGNALEMENT DE L'ABSENCE (1ER JOUR DU SIGNALEMENT = JOUR DE CARENCE FACTURÉ). UN JUSTIFICATIF ÉCRIT DE VRA AVRA ÊTRE ADRESSÉ, DANS UN DÉLAI DE 8 JOURS APRÈS LE SIGNALEMENT DE L'ABSENCE.			

- Veillez à **bien compléter votre dossier d'inscription, accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires**. Un dossier incomplet ne pourra être traité.
- **Chaque demande (inscriptions, ajouts, annulations)** devra être formulée via l'**Espace Famille** ou auprès des **guichets d'inscriptions**, dans les délais impartis (la prise en compte des demandes devra impérativement être confirmée par le guichet d'inscriptions).
- Les inscriptions seront considérées selon les places disponibles.
- Toutes les prestations annulées hors délais seront facturées.

# L'Espace Famille

Le Portail Famille de la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et Sud est un guichet en ligne accessible 24h/24h.

Pour vous connecter rendez-vous sur :

[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



## Dans l'Espace Famille, vous pouvez :

- Découvrir les dernières actualités
- Découvrir l'ensemble des prestations proposées et leurs modalités d'inscription
- Consulter les documents réglementaires (tarifs, règlements, ...)
- **Télécharger les documents d'inscriptions**
- Consulter les menus des restaurants périscolaires

## Sur votre espace personnel, vous pouvez :

- Visualiser les inscriptions de vos enfants et vos tarifs personnalisés
- Effectuer une demande de modification de vos réservations
- Consulter et régler les factures en ligne par carte bancaire (paiement sécurisé 3D Secure)
- Mettre à jour votre dossier (modification des coordonnées postales, téléphoniques, changement de courriel ...)



Petite Enfance



Enfance



Ecole des Beaux-Arts



Conservatoire



Sport

Dernière mise à jour le 12/04/2019

espace famille

Actualité Infos pratiques Activités

Accueil

**Vous n'avez pas encore vos codes ? Demandez-les sur l'espace public ou directement par courriel à votre guichet d'inscriptions.**



-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

# Dates à retenir et inscriptions

18/05/2020	Périscolaire	Année scolaire 2020/2021
15/06/2020	Extrascolaire (ALSH)	Vacances été 2020
06/07/2020	Mercredis (ALSH)	Septembre à décembre 2020
	ID Sportives	Septembre 2020 à mai 2021
21/09/2020	Extrascolaire (ALSH) et ID Vacances	Vacances automne 2020
23/11/2020	Mercredis (ALSH)	Janvier à avril 2021
	Extrascolaire (ALSH) et ID Vacances	Vacances fin d'année 2020
11/01/2021	Extrascolaire (ALSH) et ID Vacances	Vacances hiver 2021
15/03/2021	Mercredis (ALSH)	Mai à juillet 2021
	Extrascolaire (ALSH) et ID Vacances	Vacances printemps 2021

## Coordonnées des guichets

TERRITOIRE	COMMUNES (Lieux d'accueil)	COORDONNÉES DES GUICHETS	OUVERTURE AU PUBLIC
<b>NORD</b>	CHOREY-les-BEAUNE LADOUX-SERRIGNY SAVIGNY-les-BEAUNE, VIGNOLES BEAUNE : Champagne, Saint-Nicolas, Gigny, Blanches Fleurs	48 rue Jean-Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES 03 80 22 68 12 inscriptionsenfance-vignoles@beaunecoteetsud.com	Lundi : 8h30-13h00 et 14h00-17h30 Mardi : 8h30-13h00 Mercredi : 10h00-12h15 et 13h30-17h30 Vendredi : 10h30-12h30
<b>CENTRE/EST</b>	BEAUNE : Echaliers - Jeanne d'Arc - Peupliers / St Jacques - Bretonnière MELOISEY / POMMARD	Cité Administrative Lorraine 1 Bd Foch - 21200 BEAUNE 03 80 24 57 87 inscriptionsenfance-lorraine@beaunecoteetsud.com	Lundi : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 Mardi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00 Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00
	BLIGNY-les-BEAUNE, CORGENGOUX / CORBERON, LEVERNOIS, MERCEUL, MEURSANGES MONTAGNY-les-BEAUNE SAINTE-MARIE-la-BLANCHE	5 rue de la Champagne 21200 BLIGNY-les-BEAUNE 03 80 21 47 20 inscriptionsenfance-bligny@beaunecoteetsud.com	Lundi : 8h30-13h00 et 14h00-17h30 Mercredi : 8h30-13h00 et 14h30-18h00 Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
<b>SUD/OUEST</b>	CHAGNY : Bellevue - Moulin - Marey, CHAUDENAY, CORPEAU CORCELLES-les-ARTS / EBAY, MEURSULT PULIGNY-MONTRACHET / SAINT AUBIN, VOLNAY	Espace Claude Forêt Place du Théâtre - 71150 CHAGNY 03 85 87 37 02 inscriptionsenfance-chagny@beaunecoteetsud.com	Lundi : 10h00-12h00 et 13h30-17h30 Mardi : 13h30-17h30 Mercredi : 9h00-13h00 Vendredi : 10h00-12h00 et 13h30-16h30
	AUBIGNY-la-ROUCE, BAUBIGNY, NOLAY, SANTENAY, VAL-MONT	1 Petite Rue Grange Champion 21340 NOLAY 03 80 26 80 66 inscriptionsenfance-nolay@beaunecoteetsud.com	Mardi : 9h00-11h00 Mercredi : 9h00-12h30 et 14h00-17h00 Vendredi : 9h00-11h00

